

Bilan Carbone® du Cabinet Lamy Environnement Résultats pour l'année 2022

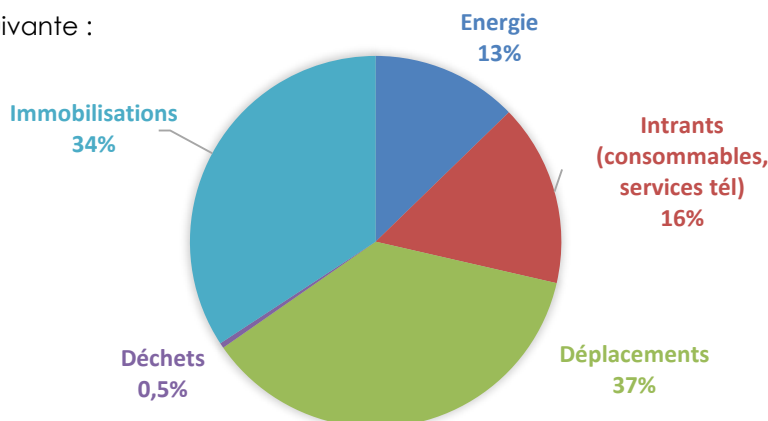
Evaluation globale des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy pour 2022 s'élèvent à :

1,9 tonnes CO₂e.

soit **375 kgCO₂e/an/personne.**

Leur répartition est la suivante :

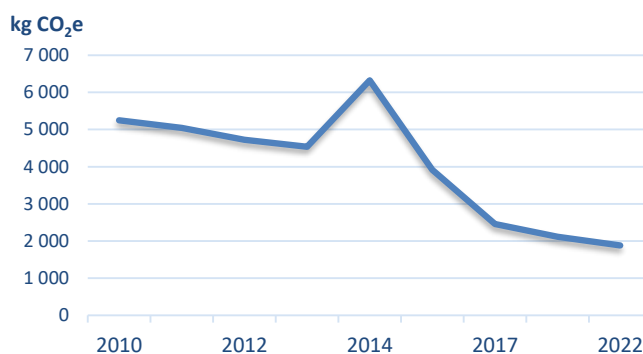


Evolution des émissions

Les émissions du cabinet suivent une tendance à la baisse constante depuis les débuts du calcul de notre Bilan Carbone®.

Le poste ayant le plus d'influence est celui des **déplacements** (domicile-travail et déplacements professionnels, cf. ci-dessous). Le développement des réunions en **visio-conférence** est un levier fort de diminution de notre empreinte carbone.

Les immobilisations représentent 34 % des émissions 2022 du Cabinet. La grande majorité de ces émissions est liée au matériel informatique utilisé. L'énergie ne constitue que 13% des émissions.



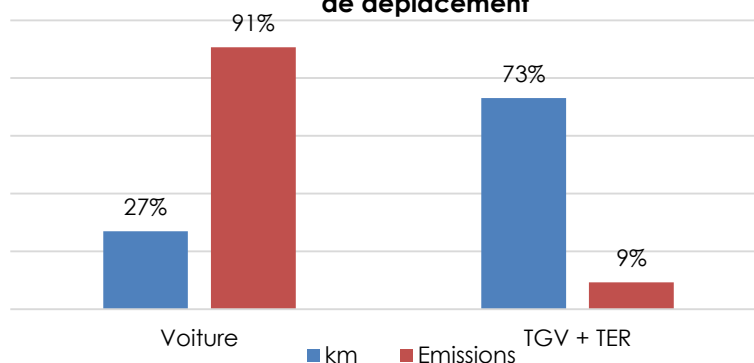
Evolution des émissions de GES du Cabinet

Zoom sur les déplacements

Le poste 'Déplacements' représente plus d'un tiers des émissions 2022 du Cabinet. 73 % des kilomètres parcourus sont effectués en transport en commun (en majorité le train), mais représentent seulement 9 % des émissions.

Le pic des émissions en 2014 correspond à un déplacement en avion pour une mission en Guinée.

Répartition des distances et des émissions par mode de déplacement



Remarque :

Les kilomètres en mode doux (vélo, marche à pied) ne sont pas comptabilisés puisqu'ils n'émettent pas de GES.

La majorité des consultants du cabinet effectuent leurs déplacements domicile-travail en mode doux, ou sont en télétravail.

Objectif 2023

Même si les émissions par personne sont déjà très faibles, les collaborateurs du Cabinet Lamy vont s'efforcer de continuer à réduire leur impact personnel.

Méthodologie utilisée : Bilan Carbone® version 8.7

Réalisé par Juliette Letellier, Consultante habilitée par l'ADEME